

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BONNET Maire.

Présents : MM. Michel BONNET - Ernest GIORGIUTTI - Jean-Fabien SAGE - Patrice BES - Mmes Karine BERTRAND - Corinne CADARS - Delphine CALICIS - Catherine ESQUEVIN

Représentés :

Jean-Paul HUC a donné procuration à Catherine ESQUEVIN

Benoît MARCOUL a donné procuration à Ernest GIORGIUTTI

Jacqueline GASSIN a donné procuration à Karine BERTRAND

Nathalie PHILIPPE a donné procuration à Michel BONNET

Absents : Olivier BOUTIN - Adeline GATIMEL - Céline BEGIN -

Secrétaire : Mme Karine BERTRAND

Compte rendu de la réunion du 17.08.2018 : approuvé, aucune remarque

En préambule M. le Maire demande aux élus d'avoir une pensée particulière pour M. Jean-Pierre Rozières ancien conseiller municipal, son fils et la compagne de celui-ci, pour le décès qui les affecte avec la disparition de Christiane épouse et mère.

DELIBERATION MODIFICATION DES STATUTS DU SIAEP (N° 39-2018)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de se prononcer sur les modifications des statuts du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Gaillacois sis à Rivières (81). Il en présente les motivations et précise que les délégués ont adopté ces modifications à l'unanimité moins une abstention. Il en donne lecture.

Vu la délibération du SIAEPG approuvant les modifications des statuts lors de son Comité Syndical du 3 septembre 2018,

L'article 5211-17 du CGCT dispose que les communes ont un délai de 3 mois pour se prononcer, leur accord étant tacite au-delà de ce délai. Monsieur le Maire précise que le comité syndical du SIAEPG invite les conseils municipaux à se prononcer dans les meilleurs délais étant donné le calendrier très serré des procédures engagées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les modifications des statuts présentées,
- Adopte les statuts résultant de ces modifications et annexés à la présente délibération,
- Charge Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au Président du SIAEPG.

DELIBERATION TRANSFERT DE COMPETENCES ASSAINISSEMENT ET DECI AU SIAEP (N° 40-2018)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de transférer la compétence DECI au SIAEPG dès le 01/01/2019.
- De transférer la compétence Assainissement collectif dès le 01/01/2019.
- A cette fin de rendre le budget Assainissement autonome

Toutefois, s'il apparaissait pertinent de sursoir à ce transfert jusqu'à la fin de l'année 2019, le conseil y consent mais affirme sa préférence claire pour que la compétence Assainissement soit prise en charge par le SIAEPG constitué en pôle de services Petit cycle de l'eau au bénéfice des communes membres volontaires et des communes qui pourraient le rejoindre.

DECISIONS MODIFICATIVES TOITURE ATELIERS - ATTRIBUTION COMPENSATRICE EXCEPTIONNELLE (N° 41-2018)

Vu les travaux de voirie 2018,

Vu l'attribution compensatrice exceptionnelle pour 2018 de 61 203.17 € en accord avec M. TILLIER de la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet,

Vu le résultat de l'appel d'offre pour les travaux de rénovation de toiture et d'installation de photovoltaïque sur la toiture des ateliers,

M. le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier les crédits votés au budget primitif 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2018

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2138	265	Autres constructions	102 000,00
021	021	ONA	Virement de la section d'exploitation	102 000,00
023	023		Virement à la section d'investissement	102 000,00
014	739211		Attribution de compensation	61 204,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	6188		Autres frais divers	-163 204,00

PORTAIL ET CLOTURE DES ATELIERS MUNICIPAUX

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a fait faire des devis pour la mise en place d'une clôture et d'un portail afin de fermer et sécuriser les ateliers de la mairie.

Suite à la consultation auprès de 3 entreprises pour la fourniture d'un portail et du grillage,

M. le maire précise que l'entreprise PORTELLI a fait la meilleure offre : portail, panneau grillagé et motorisation 8 949.17 € TTC. La ligne électrique et le mur de support de la clôture sont à la charge de la commune.

Après discussion, le conseil accepte ce devis.

CONSULTATION TOITURE PHOTOVOLTAIQUE ATELIERS MUNICIPAUX (N° 42-2018)

M. le maire donne la parole à M. GIORGIUTTI pour expliquer le choix des entreprises retenues pour la rénovation de la toiture et l'installation de photovoltaïque sur celle-ci aux ateliers municipaux.

Après délibération, le conseil municipal

- accepte la proposition de la commission d'ouverture des plis pour le choix des entreprises conformément aux critères mentionnés dans le règlement de la consultation à savoir :

- toiture : CHAMAYOU 45 066.51 € HT
- photovoltaïque : COURANT NATUREL 36 000.00 € HT

- accepte de l'inscrire au budget primitif par décision modificative.

- autorise M. le maire à signer tout document se rapportant à l'opération.

VENTE MAISON CROS (N° 43-2018)

Vu la délibération N° 33.2018 du 17.08.2018,

Considérant la lettre de Me BRUNET, notaire à Cordes, demandant que soit précisé les droits indivis et indéterminés sur le passage cadastré sous le n° 137 de la section J,

Après délibération, le conseil municipal,

- accepte de modifier la délibération sus nommée en précisant les droits indivis et indéterminés sur le passage cadastré section J n° 137

- autorise M. le maire avec faculté de déléguer.

DEMANDE SUBVENTION ECLAIRAGE LED (N° 44-2018)

Suite au programme de travaux élaboré par le SDET pour un montant de 113 625.25 € HT,

Suite au plan financier prévisionnel,

M. le maire informe le conseil qu'il est possible de solliciter une subvention auprès de l'agglomération Gaillac Graulhet,

Après délibération, le conseil autorise M. le maire à demander l'aide de l'agglomération pour le remplacement du parc BF/SHP/TF en LED, de 7 coffrets et 9 horloges astronomiques.

Plan financier

- Montant des travaux	113 625.25 €
- participation SDET 70 %	75 035.55 €
- participation CAGG 50 % de la part communale	19 294.85 €
- participation communale	19 294.85 €

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2019.

APPROBATION DECISION

M. le maire donne lecture de la décision N° 01.2018D relative à l'attribution des marchés pour la rénovation du presbytère

Après délibération, le conseil approuve cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

- salon du livre de Gaillac : Cette année l'école de Cahuzac s'est fortement mobilisée pour participer activement au salon du livre. Cette mobilisation permettra en retour la venue de 5 auteurs qui viendront dans les classes présenter leur ouvrage. Pour les enfants et les enseignants il s'agit là d'un moment fort, au cours duquel les petits lecteurs vont avoir face à eux celui qui a écrit l'ouvrage qu'ils ont eu le plaisir de travailler avec les maîtres.
- dégâts à la salle des fêtes : la dernière location de la salle des fêtes pour un mariage, les 7 et 8 septembre, le sol de la salle de dressage, que nous venons de refaire pour un coût de 3 790 € a été fortement dégradé, si bien que le devis de réfection que nous venons de recevoir s'élève à 3 000 €. La caution de 800 € est largement insuffisante, ce qui implique que la mairie va demander à l'assureur adverse de prendre en charge les dégradations. Lors de cette même soirée l'escalier montant à l'étage a été détérioré, le réfrigérateur entièrement sali par des écoulements de sang et les tables non lavées. Devant une telle négligence et un tel acharnement à ne rien respecter, le conseil municipal va durcir les conditions de location, va revoir à la hausse les prix de location et recherche activement une personne qui sera chargée de faire appliquer les consignes en partant d'un état des lieux détaillé jusqu'à l'état des lieux lors de la restitution des clés le lundi matin.
- les numéros des maisons et les plaques de routes et rues sont enfin arrivées. L'exécutif définira la meilleure façon de mettre tout cela en place et ce dans le délai le plus court possible. Toutes les personnes qui auront un numéro affecté signeront un accusé de réception qui leur mentionnera à la fois le numéro et l'adresse
- l'exposition des objets et des affiches relatant le centième anniversaire de la guerre 14-18 est presque en état d'être montée. L'accrochage et la présentation de toutes les pièces qui ont pu être réunies aura lieu dans les locaux de la maison des associations, du 10 au 18 novembre 2018
- dans le cadre des commémorations nationales sera réédité « le Bleuet de France » que les plus anciens d'entre nous ont pu voir épinglé sur le revers de la veste chaque 11 novembre. Le conseil décide de participer à cette réédition en commandant 100 bleuets qui seront vendus au profit de cette œuvre à raison de 1 euro la fleur.
- le projet de fusion avec la commune de Vieux ne verra pas le jour, cette commune ayant décliné notre proposition
- notre employé a terminé les bancs destinés aux vestiaires du foot. Ils seront posés dès le 26 septembre
- la journée nationale des aidants aura lieu le 7 octobre. A Cahuzac, elle se traduira par une marche qui partira de la mairie. La manifestation commencera à 14 heures et tous les conseillers sont d'ores et déjà conviés à participer et à accueillir les personnes lors de leur retour au village.
- M. le maire rapporte le compte rendu de la dernière réunion CLECT qui s'est tenue à Técou dans les locaux de l'Agglo. Au cours de ces discussions il a été proposé que 4 médiathèques ayant à ce jour un fonctionnement avec seulement des bénévoles, passent sous la compétence de l'agglo. Ceci impliquera un nouveau calcul des AC pour les communes concernées. Ces communes sont : Cahuzac sur Vère, Mongaillard, Salvagnac et Castelnau de Montmiral. Dans cette même réunion a été évoqué pour les communes ayant des zones artisanales le fait de percevoir la taxe d'aménagement (en une fois), alors que la compétence est du ressort de l'agglo. La CLECT semble d'accord pour continuer dans le même

- esprit, par contre elle n'a pas tranché pour savoir quel sera le sort de la taxe foncière perçue à ce jour par les communes chaque année, alors que la compétence n'est plus communale
- les travaux de voirie que la commission avait envisagés de faire en 2018, vont enfin pouvoir être exécutés dans le courant du 4ème trimestre 2018. En effet après de nombreuses tergiversations dues au fait que les communes n'ont plus la compétence voirie, les services ont trouvé une parade juridique pour que des travaux hors enveloppes communautaires puissent être entrepris selon le souhait communal. Cette parade réside en une augmentation de l'attribution de compensation annuelle exceptionnelle, correspondant exactement au montant des travaux à entreprendre.
 - passage de l'éclairage communal actuel en éclairage LED : M. le maire ne voyant pas exécutés les travaux de changement des ampoules actuelles en ampoules LED a appelé le SDET chargé de cette opération. Notre dossier n'avait pas été traité et la promesse a été faite d'une réalisation courant octobre et novembre. L'agglo ajoute une subvention pour les communes qui vont faire l'effort de passer en LED de l'ordre de 15 000€
 - Date prochaine réunion : La prochaine réunion sera fixée après avoir eu le calendrier de M. Salvador, qui souhaite venir rencontrer chacune des communes membres de l'agglo Gaillac Graulhet

(Séance levée à 23 h 00)